

---

---

## RÉUNION ORGANISATIONNELLE

### *DU CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD*

LE MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015

18h

#### ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Élections
    - 3.1 Présidence
    - 3.2 Vice-présidence
- Le président assume la présidence de la réunion
4. Désignation des signataires autorisés
    - 4.1 le directeur général, la directrice générale adjointe ou la secrétaire-trésorière pour la feuille de paie, les comptes payables, les contrats de projets autorisés par le Conseil.
    - 4.2 le directeur général, la directrice générale adjointe ou la secrétaire-trésorière contresigné par la présidence ou la vice-présidence pour les contrats, tel que prévu par la politique D-4040 – engagement à long terme.
    - 4.3 le directeur général, la directrice générale adjointe ou la secrétaire-trésorière contresigné par la présidence ou la vice-présidence ou un conseiller scolaire pour les transactions bancaires conformément à la politique D-4040 – signataires autorisés.

---

---

## RÉUNION ORGANISATIONNELLE

### *DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE CENTRE-NORD*

LE MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015

18h

#### ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Élections
    - 3.1 Présidence
    - 3.2 Vice-présidence
- Le président assume la présidence de la réunion
4. Désignation des signataires autorisés
    - 4.1 le directeur général, la directrice générale adjointe ou la secrétaire-trésorière pour la feuille de paie, les comptes payables, les contrats de projets autorisés par le Conseil.
    - 4.2 le directeur général, la directrice générale adjointe ou la secrétaire-trésorière contresigné par la présidence ou la vice-présidence pour les contrats, tel que prévu par la politique D-4040 – engagement à long terme.
    - 4.3 le directeur général, la directrice générale adjointe ou la secrétaire-trésorière contresigné par la présidence ou la vice-présidence ou un conseiller scolaire pour les transactions bancaires conformément à la politique D-4040 – signataires autorisés.

4.4 Établissement de limites de crédit :  
Approbation de la mise en place d'une marge de crédit de cent mille dollars (100 000\$) avec la Banque Royale du Canada à un taux d'intérêt équivalent au taux préférentiel du moment afin de pouvoir combler les manques occasionnels dans les flux de trésorerie dû à certains délais entre le moment où les dépenses sont encourues et le moment de la réception des subventions appropriées et que le directeur général, la directrice générale adjointe ou la secrétaire-trésorière soient autorisés à en approuver l'utilisation.

Approbation de la mise en place d'une limite de crédit de cent vingt-cinq mille dollars (125 000\$) avec la Banque Royale du Canada pour permettre à certains de nos employés d'effectuer des achats à crédit au nom du Conseil (cartes Visa).

5. Établissement des comités du Conseil

- 5.1 Promotion, développement et recrutement – deux membres
- 5.2 Ressources humaines – deux membres
- 5.3 Comités ad hoc ou autres
- 5.4 C2

6. Nomination de représentants aux divers organismes associés au Conseil

- 6.1 La fédération des conseils scolaire francophones de l'Alberta (FCSFA)
- 6.2 ASBA-Zone 2/3
- 6.3 S.O.

4.4 Établissement de limites de crédit :  
Approbation de la mise en place d'une marge de crédit de cent mille dollars (100 000\$) avec la Banque Royale du Canada à un taux d'intérêt équivalent au taux préférentiel du moment afin de pouvoir combler les manques occasionnels dans les flux de trésorerie dû à certains délais entre le moment où les dépenses sont encourues et le moment de la réception des subventions appropriées et que le directeur général, la directrice générale adjointe ou la secrétaire-trésorière soient autorisés à en approuver l'utilisation.

Approbation de la mise en place d'une limite de crédit de cent vingt-cinq mille dollars (125 000\$) avec la Banque Royale du Canada pour permettre à certains de nos employés d'effectuer des achats à crédit au nom du Conseil (cartes Visa).

5. Établissement des comités du Conseil

- 5.1 Promotion, développement et recrutement – deux membres
- 5.2 Ressources humaines – deux membres
- 5.3 Comités ad hoc ou autres
- 5.4 C2

6. Nomination de représentants aux divers organismes associés au Conseil

- 6.1 La fédération des conseils scolaire francophones de l'Alberta (FCSFA)
- 6.2 ASBA-Zone 2/3
- 6.3 ACSTA

- 6.4 S.O.
- 6.5 St-Albert Community Advisory Committee
- 6.6 RIFA
  
- 7. Établissement de l'horaire des réunions (jour du mois, lieu et heure)
  - 7.1 Réunions régulières
  - 7.2 Retraite(s)
  - 7.3 Réunions de comités et organismes connexes
  
- 8. Établissement d'une date pour rencontre avec les présidences des conseils d'école
  
- 9. Établissement des honoraires et des allocations de déplacement et d'hébergement
  
- 10. Choix des firmes
  - 10.1 Choix de firmes d'avocats pour les transactions immobilières et autres
  - 10.2 Choix de la firme vérificateur-comptable
  
- 11. Procès-verbaux de la réunion organisationnelle du 7 octobre 2014
  
- 12. Levée de la réunion

- 6.4 CEFFA
- 6.5 St-Albert Community Advisory Committee
- 6.6 RIFA
  
- 7. Établissement de l'horaire des réunions (jour du mois, lieu et heure)
  - 7.1 Réunions régulières
  - 7.2 Retraite(s)
  - 7.3 Réunions de comités et organismes connexes
  
- 8. Établissement d'une date pour rencontre avec les présidences des conseils d'école
  
- 9. Établissement des honoraires et des allocations de déplacement et d'hébergement
  
- 10. Choix des firmes
  - 10.1 Choix de firmes d'avocats pour les transactions immobilières et autres
  - 10.2 Choix de la firme vérificateur-comptable
  
- 11. Procès-verbaux de la réunion organisationnelle du 7 octobre 2014
  
- 12. Levée de la réunion